



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 23 mars 2017

Délibération PNMM_2017_03

Adoption du programme d'actions 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le programme d'actions 2017 du Parc naturel marin de Mayotte ci-annexé est adopté à l'unanimité moins une abstention.

La présidente du Parc naturel marin de Mayotte

Mme PAYET Bichara Bouhari



Programme d'actions 2017 Adopté le 23/03/2017

Le Parc naturel marin de Mayotte entre dans la cinquième année de mise en œuvre de son plan de gestion dans le contexte de création de l'Agence française pour la biodiversité.

Pour le programme d'actions 2017, le Parc naturel marin Mayotte devrait disposer d'une dotation de l'Agence de 1 440 k€, hors masse salariale correspondant aux unités d'œuvre consacrées au Parc. La totalité des recettes espérées sur financements externes en 2017 s'élève à 570 k€, incluant une part de remboursement de salaires (IFRECOR, PNA, Xème FED + FEAMP en cours d'instruction).

L'équipe du Parc doit être maintenue dans sa dimension actuelle.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ceux-ci sont présentés ci-après de façon synthétique, par thématique principale. Une présentation de l'effectif et du budget* alloués à la réalisation de chaque orientation du plan de gestion permet d'avoir une vision globale des efforts mis en œuvre dans le cadre du programme d'actions pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.

*Le budget indiqué ci-après correspond aux crédits de paiements envisagés en 2017. Il inclut les dépenses inéluctables engagées en 2016 à payer en 2017. Il n'inclut pas les frais de structure liés au fonctionnement du Parc. Il dépasse volontairement la dotation prévue par l'Agence, afin d'assurer la consommation des crédits notifiés, même en cas de retard sur la réalisation d'un ou plusieurs projets. En cas de dépassement de la dotation en cours d'année, une dotation complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'Agence.

Orientation 1

Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte sont définies dans le plan de gestion de manière à :

- Disposer localement des connaissances et de compétences
- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation.

	308 k€		861 jours-agents
	20%		17 %

Projet n°1 : Plan d'action IFRECOR

L'Initiative française en faveur des récifs coralliens IFRECOR a pour objectif de promouvoir la protection et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers) dans les collectivités d'Outre-Mer. Le comité national s'appuie sur des comités locaux établis dans chacune de ces collectivités. Cette année à Mayotte, il s'agit de mettre en œuvre une gouvernance locale afin de se doter d'un plan d'action quinquennal (2016-2020). En étroite collaboration avec la DEAL, le Parc est en charge de créer et d'animer un groupe de travail technique

réécifs coralliens et écosystèmes associés ainsi que 3 sous-groupes thématiques réseau herbiers, réseau récifs et liste rouge. En plus de la mobilisation d'experts sur ces thématiques et d'un volet communication ; deux actions majeures seront financées en 2017 : la mise en œuvre d'un groupe de travail régional herbiers dans le cadre du projet Best 2.0 COPRA (Conservation et gestion intégrée des herbiers de phanérogames marines du Parc naturel marin des Glorieuses et rôle fonctionnel pour les populations de tortues marines) et un appui financier (convention PNMM/DEAL/RCF) au programme participatif Reef Check au travers du projet de Route du Corail. Suite à un volet formation, le Parc assurera en régie le suivi de 6 stations Reef Check.

Projet n°2 : Suivi de l'état de santé des coraux

Le suivi standardisé des stations GCRMN (Global Coral Reef Monitoring Network) permet d'évaluer tous les ans depuis 1998 l'état de santé des récifs coralliens dans le cadre de l'ORC (Observatoire des Récifs Coralliens) et du plan de gestion du Parc. Le suivi 2017 est prévu sur 6 des 12 stations fixes, dont 3 stations de référence et 3 autres stations en alternance.

Projet n°3 : Suivi des tortues marines

Un des objectifs des plans nationaux d'actions en faveur du dugong et des tortues marines est de renforcer les connaissances sur la distribution de leurs populations et de leurs habitats. En 2017, le Parc poursuit ses objectifs d'harmonisation des méthodes de suivi à l'échelle régionale, notamment à travers le projet d'intégration de la base de données régionale TORSOOI (Tortues du Sud-Ouest de l'Océan Indien), le développement d'un logiciel de traitement d'images acquises par drone visant le recensement de la mégafaune marine, et la mise en réseau des stations de suivis des herbiers marins. Le Parc contribue également à la compréhension de la dynamique spatiale des populations de tortues marines dans l'océan Indien occidental en favorisant les recherches conjointes sur les aspects biologiques (identité génétique) et écologiques (voies de migration).

Projet n°4 : Suivi des peuplements de poissons par caméras rotatives

Afin de renseigner les indicateurs de son plan de gestion qui concernent l'état de santé des ressources halieutiques récifales, le Parc lance un suivi régulier des de ces ressources employant la technique Staviro mise au point par l'Ifremer. Cette technique, expérimentée en 2014 à Mayotte, permet d'évaluer les peuplements de poissons récifaux à l'aide de caméras immergeables et rotatives. Ces stations vidéos seront réparties cette année dans l'ensemble du lagon et du récif barrière afin de disposer d'un état zéro complet, et le suivi se concentrera les années suivantes sur une sélection de sites d'intérêt pour la pêche.

Projet n°5 : Suivi des mammifères marins

Le plan de gestion prévoit la construction d'indicateurs évaluant l'état des populations de petits delphinidés et de baleines à bosses. En 2017, des réflexions seront menées sur la mise en place d'un protocole de suivi du grand dauphin de l'Indopacifique pour remplir cet indicateur. L'initiation de ces travaux comprend un projet de convention avec l'association MEGAPTERA et l'élaboration d'un protocole adapté au contexte grâce à l'appui scientifique de l'Université de La Rochelle. Le Parc s'est également proposé comme site expérimental pour le projet pilote de recensement des baleines à bosses par images satellitaires dans le cadre du projet EO4WILDLIFE. Le Parc effectue cette année des vérités terrain lors du suivi satellitaire pour évaluer l'efficacité du suivi et son utilisation potentielle pour la construction d'un indicateur "Baleines à bosses".

Projet n°6 : Projets divers relatifs au Patrimoine naturel

Le Parc mène tous les ans diverses actions dans le domaine de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel. En 2017, le développement d'outils de sensibilisation est prévu, comme :

- l'édition et la diffusion d'une plaquette rappelant les enjeux écologiques de la réserve de la Passe S, la réglementation qui s'y applique ainsi que les bénéfices attendus de la protection
- la campagne annuelle de sensibilisation 2017 "Approche des mammifères marins" se traduisant par la poursuite de la sensibilisation des professionnels et plaisanciers aux

pratiques respectueuses d'observation des mammifères marins et au respect de la réglementation (animation, dépliant, diffusion medias)

- le soutien financier à l'élaboration d'un guide d'identification des coraux durs de Mayotte par l'association des Naturalistes.

En termes d'acquisition de connaissances, il est prévu d'élaborer un protocole de suivi des populations d'holothuries et de former les agents du Parc à ce suivi en vue d'une évaluation biennale des populations d'holothuries.

La veille des populations d'étoile de mer dévoreuse de corail *Acanthaster* est menée grâce au réseau de sciences participatives Tsi'Ono et aux observations opportunistes faites par les agents du Parc et prestataires lors des diverses missions de terrain. En cas de pullulation de cette espèce, le matériel spécifique acquis par le Parc permet la gestion en urgence des populations afin d'éviter la dégradation rapide des récifs coralliens affectés.

Projet n°7 : Modèle courantologique du lagon

Il est aujourd'hui nécessaire pour le Parc de se doter d'un outil de modèle hydrodynamique permettant de mieux comprendre et surtout d'aider à la décision lors d'aménagements ou d'évènements affectant le lagon. Ce besoin a été largement manifesté ces dernières années par l'ensemble des acteurs mahorais œuvrant de près ou de loin sur le milieu marin. Le modèle qui sera développé doit être en mesure de répondre aux principaux enjeux aujourd'hui connus et listés ci-après :

- Aide la décision en matière d'implantation de rejets d'assainissement
- Compréhension du transport larvaire dans le lagon
- Aide à la décision en cas de pollution marine ou continentale débouchant dans le lagon
- Evaluation des impacts potentiels des activités aquacoles
- Compréhension du déplacement global des masses d'eau au sein du lagon pour l'appui aux études spécifiques (fourniture de conditions aux limites)
- Aide au découpage des masses d'eau du lagon dans le sens des directives européennes (DCE et DCSMM)

Afin de réaliser cet outil, il est nécessaire de construire un cahier des charges le plus précis possible, de bien identifier les partenaires potentiels et d'acquérir deux courantomètres pour pouvoir disposer de données de calibrage du modèle.

Projet n°8 : Suivi des substrats meubles

Les macro invertébrés benthiques colonisant les substrats meubles constituent des indicateurs de l'état d'un milieu et peuvent révéler, grâce à la présence/absence de certains organismes et la composition des communautés l'existence de pressions humaines. La DCE impose la mise en œuvre d'un suivi de cette faune environ tous les trois ans pour surveiller l'état des masses d'eaux. Dans le cadre de la DCE, l'indicateur « Substrats meubles » est en cours de construction, mais des lacunes persistent à Mayotte. Après un premier suivi en 2014, le Parc prévoit de continuer à adapter le protocole de l'indicateur au contexte local en préparant un suivi pour l'année 2018 (préparation et attribution d'un marché en 2017 pour un suivi en 2018).

Projet n°9 : Observatoire des oiseaux côtiers et conservation du crabier blanc et des *Laridae*

Sur la base d'une convention cadre et de conventions de partenariat annuelles avec l'association GEPOMAY, le Parc fournit un appui à la mise en œuvre de l'observatoire des oiseaux côtiers. Cet appui permet en 2017 de poursuivre le suivi des espèces emblématiques inscrites dans le plan de gestion (sternes, limicoles, héron crabier blanc) et mettre en place des indicateurs permettant de suivre leur état de conservation et actions de sensibilisation. L'Agence prévoit également le soutien financier sur 5 ans à partir de 2017 du projet LIFE BIODIV'OM pour les actions de conservation du crabier blanc et des *Laridae* (sous réserve d'acceptation du projet LIFE).

Projet n°10 : Appui du Parc à des programmes scientifiques

L'équipe du Parc intervient en appui technique (moyens humains et nautiques) ou financier à plusieurs programmes scientifiques, notamment en 2017 :

- Thèse sur le suivi et le dérangement anthropique des grands dauphins



- Expérimentation de Malamani CNRS/SIEAM sur la capacité épuratoire des mangroves
- Appui programme mangrove IRD
- Thèse sur la génétique des baleines à bosse
- Exploration, échantillonnage et caractérisation de la riche biodiversité de la zone -60/-120m de la pente externe récifale CNRS Montpellier
- Projet CUFR Mayotte « Agir sur les perceptions et la restauration des mangroves de Mayotte pour améliorer demain la résilience de ces systèmes socio-écologiques ».

Orientation 2

Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau
- Atteindre un bon état chimique des masses d'eau en maîtrisant a minima les paramètres de la DCE
- Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morfo sédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes
- Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs.

	221 k€		322 jours-agents
	14%		6%

Projet n°1 : Réseau hydrologique du littoral mahorais (RHLM)

Le Parc sous-traite et participe à l'acquisition des données (2 fois par an en saison sèche et humide sur 17 masses d'eau) de qualité des eaux littorales dans le respect de la réglementation européenne (DCE) pour le suivi des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par le SDAGE. Ces suivis contribuent au suivi d'atteinte des objectifs de qualité environnemental des masses d'eau côtières. Les paramètres hydrologiques mesurés sont : la salinité, la température, le taux d'oxygène dissous, la turbidité, les nutriments et le phytoplancton. Les données font l'objet d'un rapportage à l'Union Européenne et à ce titre, ce projet bénéficiait d'un financement de l'ONEMA. Les crédits sont désormais prélevés directement sur ceux du Parc, l'ONEMA ayant disparu avec la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui finance le Parc.

Projet n°2 : Sondes haute fréquence

Le Parc a mis en place de deux stations de suivi haute fréquence de la qualité des eaux de surface dans le lagon de Mayotte. Ces acquisitions (toutes les dix minutes) sont mises en relation avec les données météorologiques. Les paramètres suivis sont ceux de la physico chimie océanographique classique : température, salinité, taux d'oxygène, fluorescence (à relier au phytoplancton), turbidité et pH. Il est nécessaire d'acquérir ces données pour le suivi de l'état des masses d'eau au sens DCE (notamment pour la constitution des indicateurs associés). De ce fait, le Parc disposera de série de données types pour la caractérisation de la qualité de l'eau pour la communauté scientifique et technique travaillant sur Mayotte.

Projet n°3 : Sondes CTD (conductivité, température, profondeur) suivi corail

Le Parc a mis en place 11 stations de suivi haute fréquence de la qualité des eaux de surface dans le lagon de Mayotte (température et conductivité), afin de suivre les phénomènes de réchauffement climatique et de blanchissement des coraux. Il est nécessaire d'acquérir des données pour le suivi du changement climatique et de disposer de série de données suffisantes pour suivre les phénomènes de blanchissement corallien afin d'utiliser les outils de prédiction.

Projet n°4 : Suivi phytoplancton

Le Parc a mis en place d'un projet de recherche et développement pour l'évaluation des variations saisonnières des conditions phytoplanctoniques et hydrologiques des eaux côtières du lagon de Mayotte. Ce projet se déroule sur une année complète avec un effort d'échantillonnage mensuel pour un suivi à haute fréquence. Il s'agit d'une première pour le lagon. Les résultats attendus sont principalement de disposer d'une série de données annuelle permettant de mieux évaluer les variations de la production primaire dans le lagon au regard des apports continentaux. De cette façon, il sera possible d'avoir une idée plus précise des interactions terre-mer sur la qualité des eaux marines et d'autre part de mieux définir le réseau de surveillance actuel mis en œuvre par le Parc dans le cadre des suivis réglementaires de la DCE.

Projet n°5 : Groupe d'expert « eaux littorales »

Il est nécessaire d'accompagner le Parc dans ses réflexions et la mise en œuvre des outils permettant l'évaluation et le suivi de la qualité des eaux côtières dans le principe de la mise en œuvre de la DCE. Pour répondre à cet objectif, un groupe de travail d'expert eaux littorales de Mayotte (GT experts ELIT MAYOTTE) a été mis en place en 2013 à l'initiative du Parc avec une double vocation :

- Accompagner la mise en place de la DCE pour les eaux côtières de Mayotte, notamment en alimentant la réflexion et en conseillant le Parc pour le suivi d'indicateurs DCE
- Accompagner et orienter le Parc pour la mise en œuvre d'indicateurs exclusivement « Parc » sur le volet qualité de l'eau et patrimoine naturel complétant l'évaluation réglementaire de la DCE.

Les principales tâches associées à ce projet sont l'animation du groupe, le secrétariat technique et scientifique, le rapportage des actions aux différents GT nationaux.

Projet n°6 : Projets divers qualité de l'eau

Dans le cadre du partenariat avec l'Université de Mayotte (CFR), le Parc poursuit la mutualisation du matériel du laboratoire partager pour assurer la préparation, le stockage et le conditionnement des échantillons collectés dans le cadre des missions assurées pour ou par le Parc.

De plus, il est prévu en 2017 de mettre en place un programme expérimental sur la faisabilité d'utiliser des organismes filtreurs (mollusques) pour le suivi de l'état chimique des eaux littorales sur des sites sous pressions et pour le suivi Directive Cadre sur l'Eau (bibliographie, test de croissance/adaptation et analyses).


Enfin, le Parc poursuivra son objectif de mise en place d'un réseau d'acteurs et gestionnaires impliqués dans la collecte des macrodéchets. Le Parc va développer une méthodologie (notamment de comptage), organiser des campagnes de collecte de déchets, inciter les acteurs à planifier des actions de collecte, collecter les fiches et les méthodes de suivi, organiser et rédiger une synthèse. Suite à des tests effectués en 2016, le Parc va réaliser en régie un suivi des macrodéchets dérivants sur 5 plages sous influence océanique en ramassant et triant selon 218 catégories les déchets sur un linéaire de 100 mètres. Ce protocole sera effectué tous les trimestres et est inspiré du protocole DCSMM. Après une année de suivi, un indicateur sera mis en place.

Orientation 3

Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement
- Développer une filière pêche structurée, économiquement viable et créatrice d'emplois
- Favoriser la pérennité des métiers de la pêche.

€	203 k€		1 766 jours-agents
	13%		35 %

Projet n°1 : Système d'Informations Halieutiques (SIH)

Le Système d'Informations Halieutiques (SIH) est un programme national de collecte de données de pêche, déployé à Mayotte par le Parc. La collecte de données concernant les pêcheries professionnelles est obligatoire au vu des règlements européens, mais cette collecte est étendue à Mayotte aux autres types de pêche (pêche récréative et vivrière) pour les besoins du Parc. De plus, une convention de partenariat avec l'Ifremer et l'IRD permet la production de fiches de synthèse répondant aux besoins spécifiques du Parc, notamment pour la production des indicateurs de son plan de gestion. Dans l'équipe d'agents de terrain SIH, deux sont dédiés à la collecte de données sur les pêcheries non-professionnelles. D'autre part, les agents SIH du Parc effectuent régulièrement un suivi de la fréquentation d'une sélection de sites de pêche à pied. Ce suivi de fréquentation des sites permet de caractériser les habitudes des pêcheurs à pied selon différents paramètres (coefficients de marée, jours de la semaine / weekend...) et d'estimer le nombre global de sorties de pêche sur ces sites.

Fin 2016, le Parc a présenté une demande de financement au titre de la mesure 77 du FEAMP. Si ce projet est retenu, une équipe composée de 4 agents de terrain et d'un coordinateur sera dédiée à ce programme.

Projet n°2 : Formation enquêteurs pêche côtière

Dans le cadre du Xème Fonds Européen pour le Développement, le Parc a pris en charge une formation d'enquêteurs des pêches côtières, dont le travail permet d'améliorer les connaissances sur les usages et les ressources mahoraises. Après une étape de formation initiale en 2015, deux agents ont intégré l'équipe SIH du Parc pour parfaire leur formation et acquérir l'expérience nécessaire au travail d'enquêteur des pêches. L'année 2017 marquera la fin de leur formation continue, financée par le Xème FED, et peut-être leur intégration complète à l'équipe du Parc grâce au financement FEAMP.



Projet n°3 : Etude de la pêche palangrière

Depuis 2013, le Parc collabore avec les pêcheurs palangriers pour acquérir des données sur le comportement des engins de pêche dans l'eau et sur la structure des masses d'eau dans les zones pêchées, et ce dans le but d'optimiser les captures de cette pêcherie durable. Le projet était en dormance du fait de difficultés à embarquer sur les navires, mais grâce à l'habilitation récente d'agents du Parc à l'embarquement, ce projet pourrait être relancé.

Projet n°4 : Projet de marquage de thons

Le projet PROMISE, mené en partenariat entre 5 partenaires entre Mayotte et la Réunion, vise à acquérir des connaissances sur les comportements migratoires des thons albacores, poissons particulièrement ciblés tant par les pêcheries artisanales côtières que par les senneurs industriels. La compréhension de leurs migrations verticales (jour / nuit), de leur comportement d'agrégation et de leurs voies de migration dans le sud de l'océan Indien permettra d'affiner la gestion de cette ressource importante. La réalisation est dépendante de la validation d'une demande de financement auprès du FEAMP, qui couvrira l'ensemble des dépenses hors temps agent.

Projet n°5 : Expérimentation pêches alternatives

Une petite partie des pêcheurs professionnels de Mayotte travaille aujourd'hui en ciblant spécifiquement les espèces de poissons profonds. Conscients de la fragilité des ressources qu'ils exploitent, mais souhaitant rester sur une niche commerciale spécifique (les espèces de forte valeur), ces pêcheurs ont sollicité le Parc pour tester la faisabilité de certaines techniques de pêche ciblant les crabes, très peu exploités à Mayotte. L'objectif du projet est de vérifier l'efficacité de ces techniques de pêche déjà éprouvées à la Réunion, afin de proposer une alternative à l'exploitation des ressources particulièrement fragiles pour l'ensemble des pêcheurs professionnels de Mayotte.

Projet n°6 : Formations école d'apprentissage maritime

L'Ecole d'Apprentissage Maritime de Mayotte propose plusieurs formations qualifiantes pouvant mener aux métiers de la pêche, notamment le CACPP, dédié à former des patrons de petite pêche côtière. C'est le principal point d'entrée pour sensibiliser les futurs pêcheurs en formation. Le Parc intervient dans plusieurs de ces formations et propose des modules permettant de sensibiliser les stagiaires aux richesses de l'environnement marin, à la fragilité de certaines ressources halieutiques, à quelques notions de gestion des pêches et aux bonnes pratiques de pêche.


Orientation 4

Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Développer une aquaculture responsable préservant l'environnement
- Développer une activité contribuant au développement de Mayotte, économiquement et socialement efficace et créatrice d'emplois
- Faire de Mayotte la référence de l'aquaculture tropicale française.

Toutefois, l'activité aquacole est actuellement totalement à l'arrêt à Mayotte.

€	32 k€		10 jours-agents
	2%		<1 %

Projet n°1 : Capacité de charge aquacole

Le Parc souhaite se doter d'un outil de prédiction des rejets d'aquaculture, afin d'évaluer la capacité de charge des sites aquacoles et de traiter les demandes d'avis sur demande d'exploitation. Cet outil prendra la forme d'un modèle mathématique, paramétré et consolidé par l'Ifremer pour les élevages de Mayotte. Ces travaux se font dans le cadre d'une thèse cofinancée par le CD976, l'Ifremer et le Parc, et répondront au double objectif de disposer d'un tel outil, et de réaliser une évaluation des impacts locaux et globaux de l'aquaculture multitrophique (à plusieurs espèces) en milieu tropical, et ses avantages et inconvénients par rapport au modèle classique d'élevage, monospécifique.



Orientation 5

Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Assurer l'accès à des activités récréatives et de découverte organisées et en harmonie avec les écosystèmes marins
- Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et contribuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme.

L'équipe du Parc ne dispose pas de chargé de mission « éco-tourisme ». Les projets ci-après pourront être mis en œuvre si un poste de VSC est obtenu sur cette thématique (en attente d'arbitrage), hormis la création de la plaquette sur la pêche récréative qui correspond au budget et moyens humains prévus ci-dessous.

	1 k€		5 jours-agents
	<1%		<1 %

Projet n°1 : Plaquette sur la pêche récréative

La réglementation encadrant les activités de pêche de loisir à Mayotte est actuellement en phase d'évolution, et de nouvelles mesures d'encadrement vont prochainement voir le jour. Le Parc souhaite profiter de cette actualité pour produire une plaquette d'information à destination des pêcheurs de loisir, précisant les conditions réglementaires d'activité et les conseils du Parc en termes de bonnes pratiques de pêche. Cette plaquette sera réalisée en collaboration étroite avec l'UT DMSOI.

Projet n°2 (sous réserve des moyens humains) : Guide du plaisancier

Le projet est de finaliser et d'assurer la diffusion du guide des bonnes pratiques du Parc naturel marin, destiné aux usagers de la mer. Ce guide doit à terme contenir toutes les informations nécessaires pour la pratique d'activités en adéquation avec la protection du patrimoine naturel de Mayotte. Le Parc souhaite aussi mettre en œuvre de manière opérationnelle le partenariat avec le CDTM à travers des actions pour la promotion des bonnes pratiques, le soutien des projets d'écotourisme, et la valorisation du Parc en tant que destination exceptionnelle pour la découverte du milieu marin.

Projet n°3 (sous réserve des moyens humains) : Label plongée responsable

En partenariat avec les clubs de plongée et les usagers, le Parc envisage d'étudier les modalités de mise en place d'un label plongée pour assurer la préservation du milieu marin et le développement d'un tourisme durable.

Projet n°4 (sous réserve des moyens humains) : Propositions encadrement VNM


Ce projet, initié à la demande du Bureau du Parc en sommeil depuis plus d'un an, vise à reprendre la concertation pour proposer des modalités d'encadrement de la pratique des véhicules nautiques motorisés (VNM) sur le périmètre du Parc afin de concilier la préservation du milieu marin et le développement d'un tourisme durable, tout en minimisant le dérangement des mammifères marins, des tortues et des autres usagers.

Orientation 6

Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources
- Pérenniser les pratiques et les savoirs
- Valoriser le patrimoine culturel lié au milieu marin.

€	65 k€		236 jours-agents
	4%		5 %

Projet n°1 : Zones de fermeture temporaire de pêche au poulpe

Depuis 2012, le Parc naturel marin fait un suivi régulier de la pêche à pied à Mayotte. Le constat des pêcheurs est sans appel : la ressource de poulpe diminue, ils sont moins nombreux et de plus petite taille. Dans l'objectif d'œuvrer pour une pêche durable, le Parc a proposé aux communes de Bouéni et de Mtsamboro de travailler en collaboration avec la communauté des pêcheurs à pied sur la mise en place de fermetures temporaires pour la pêche aux poulpes. Ces fermetures temporaires ayant vocation à être gérées collectivement par les villageois, un travail de sensibilisation et d'information a été initié par le Parc et les responsables des communes à partir de 2015. La fermeture et réouverture du premier site pilote a eu lieu en 2016 : une première expérimentation réussie avec de très bons résultats. Le lancement de la fermeture du second site pilote sur le platier de Mtsahara a eu lieu mi février 2017 pour une ouverture fin mai. D'autres villages de la commune de Bouéni sont intéressés par le projet. L'idée est donc que toutes les communes de Mayotte s'approprient du projet pour que l'on puisse prévoir un planning de fermeture annuel dans chaque commune et ainsi participer à la préservation du poulpe et des traditions culinaires et de pêche qui y sont liées.

Projet n°2 : Matériau alternatif pour le tabouret de msindzano

Aujourd'hui, malgré une réglementation restrictive datant de plus de 25 ans sur la récolte du porites pour la fabrication du tabouret de msindzano, de nombreux artisans continuent à fabriquer des tabourets à base de corail. Depuis 2006, le Parc a mis en place un projet pour trouver une alternative durable au corail et a confié à un prestataire une étude de faisabilité de l'utilisation de céramique pour la fabrication du tabouret. Ce matériau a des fonctionnalités équivalentes au corail, est facilement reproductible et présente une innocuité complète pour la santé humaine. Il est d'ailleurs utilisé pour fabriquer des prothèses d'os. La livraison du prototype est prévue pour le premier semestre 2017.

Projet n°3 : Pirogue éco-conçue et défi du Fundi 2017

Les pirogues traditionnelles sont en déclin car elles sont concurrencées par les bateaux en résine motorisés et les foundis constructeurs de pirogues sont moins nombreux. La coupe de bois est aujourd'hui réglementée pour préserver les espaces boisés. C'est un savoir-faire technique qui se perd et une tradition maritime qui pourrait disparaître avec elle. Le Parc propose un stage long (architecte naval) dont l'objectif est de développer un nouveau mode de fabrication pour la pirogue traditionnelle mahoraise. Le produit final doit être peu impactant et attractif permettant de générer de l'activité économique (pêcheurs locaux, particuliers, écoles de voile...). Il pourra impliquer une évolution de l'ancien modèle de pirogue mahoraise vers un nouveau concept simple, accessible, bon marché et éco-conçu.

Le Parc organisera également comme chaque année la course de pirogues "le défi du Fundi", en partenariat avec des associations qui œuvrent pour la valorisation du patrimoine culturel marin et les communes.

Projet n°4 : Mise en valeur de la pêche au djarifa

Depuis la création du Parc, deux associations de pêcheuses aux djarifas ont été créées. Le Parc, en collaboration avec le Comité du tourisme, souhaite les aider à proposer une offre touristique pour la découverte de leur activité pour permettre aux pêcheuses d'accueillir des touristes ou des villageois qui souhaitent découvrir leur pratiques légalement et dans de bonnes conditions, et ainsi valoriser leur savoir-faire traditionnel.

Projet n°5 : Collecte du patrimoine immatériel lié au milieu marin



Dans le cadre de la valorisation du patrimoine immatériel lié au milieu marin, en collaboration avec le Conseil départemental, le Parc prévoit des actions de collecte par des moyens audiovisuels et prépare les modalités de sa diffusion auprès du plus grand nombre. En 2017, il s'agit d'écrire les modalités de ce projet pour favoriser sa mise en œuvre.

Orientation 7

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin de Mayotte définies dans le plan de gestion visent à :

- Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques
- Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées
- Former et sensibiliser le plus grand nombre.

	689 k€		1 760 jours-agents
	44%		34 %

Projet n°1 : Opérations de surveillance et contrôle

Dans le cadre de ses missions de police des pêches et de l'environnement, le Parc met en place des journées de contrôle ciblées sur différents secteurs particulièrement visés par la pêche illicite et le braconnage. Afin d'optimiser les moyens sur l'eau, ces missions sont deux à trois fois par mois réalisées en collaboration avec les services de l'Etat compétents dans le domaine.

Projet n°2 : Appel à projets pédagogiques

L'appel à projets annuel du Parc concerne, pour l'année scolaire 2016/2017, 55 projets pédagogiques sur 59 présentés en jury et devrait ainsi toucher près de 3 000 enfants engagés sur différentes actions de découverte et protection de leur environnement marin. Pour la première fois, le Parc accompagne un projet de développement d'une aire marine éducative inscrite dans le cadre du programme national.

Un nouvel appel à projets sera publié en fin d'année scolaire pour une sélection des projets dès la rentrée 2017/2018. L'augmentation exponentielle du nombre et de la qualité des projets proposés conduit désormais à envisager des critères de sélection plus stricts.

Projet n°3 : Mouillages écologiques

Dans la continuité du marché précédent, il s'agit de simplifier autant que possible les installations existantes, leur gestion et leur entretien, et d'équiper de nouveaux sites en mouillages écologiques et sentiers sous-marins. Le marché comprend la conception, la pose et l'entretien des nouveaux équipements et l'entretien des mouillages existants. Afin d'évaluer la pression de la fréquentation des mouillages sur le milieu, le Parc prévoit de mettre en place un protocole de suivi de l'impact des mouillages de la réserve de pêche de la passe en S via la comparaison de zones équipés de mouillages avec des zones de référence sans équipement. Les réflexions sur ce protocole sont menées par l'équipe du Parc.

Projet n°4 : Réseau d'observateurs bénévoles TsiÔno

Le réseau d'observateurs bénévoles TsiÔno a été créé en 2015 par le Parc. Depuis, de nombreux outils de sensibilisation et de communication ont été élaborés afin d'attirer et de fidéliser les observateurs. L'animation du réseau est menée en continu par le Parc et inclut en 2017 diverses actions de communication (conférences, présence au ponton de plaisance, échanges avec les acteurs, création de partenariats), mais aussi le développement de nouveaux outils pédagogiques, comme par exemple un carnet des sorties en mer permettant aux membres du réseau de saisir leurs observations sur le terrain. En 2017, le développement et la mise en fonctionnement d'une nouvelle version améliorée de la plateforme TsiÔno de saisie en ligne et la maintenance ont été commandés à un prestataire. La mise en ligne du nouveau site est prévue cette année.

Projet n°5 : Animation des plans nationaux d'actions

Le Parc poursuit l'animation des volets Mayotte des Plans Nationaux d'Actions en faveur du dugong et des tortues marines, sous le pilotage de la DEAL de Mayotte. Au-delà des aspects administratifs de l'animation (animation des comités de pilotages, rapportage, gestion financière), le Parc assure la mise en œuvre d'actions variées ayant pour objectifs principaux : l'acquisition de connaissance, la protection des espaces et des espèces, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public aux enjeux de conservation des tortues marines et de leurs habitats. Ces actions sont pleinement intégrées dans la mise en œuvre du Plan de gestion du Parc. Plus particulièrement en 2017, et afin de répondre aux objectifs de coopération régionale identifiés comme prioritaires, un chargé de mission est recruté pour assurer la mise en œuvre d'actions à dimension régionale, promouvoir la coopération entre les territoires et valoriser les résultats obtenus auprès de la communauté scientifique.

Projet n°6 : Animation du réseau d'échouage

Le Parc poursuit l'animation du Réseau Échouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines (REMMAT), dont les missions visent à sensibiliser le public et les usagers de la mer aux enjeux de conservation des espèces, soutenir les services en charges de la lutte anti-braconnage, recenser les échouages et faciliter le sauvetage d'animaux en détresse. Le braconnage et la pêche accidentelle sont identifiés comme des menaces majeures sur l'île pour les dugongs et tortues marines, or, les moyens de contrôles en mer et sur les plages de ponte est aujourd'hui un des facteurs les plus limitant du programme local de conservation de ces espèces. En 2017, la formation d'«Ambassadeurs du Parc» au sein des villages sera initiée ; l'implication des communautés locales dans un programme de gestion conservatoire sera un complément pertinent aux actions de police. Le Parc apportera également son soutien à la préfecture dans la lutte anti-chiens errants. Enfin, pour répondre aux besoins d'éducation et de sensibilisation, les consignes d'observation des tortues marines et de respect de leurs habitats seront diffusées sur l'ensemble de l'île et l'édition d'un livret pédagogique dédié aux enjeux de conservation du dugong permettra de renforcer la mallette pédagogique du Parc.

Projet n°7 : Evènements divers

Le Parc organise deux temps forts de sensibilisation à la protection de la mer. Le premier, à destination des jeunes, est la journée "Premières bulles au pays du corail" qui vise à leur faire découvrir le milieu marin d'une manière sensible avec des ateliers pédagogiques et des activités nautiques. Le second est une journée à destination des élus de Mayotte. Le Parc peut également mettre en valeur le milieu marin à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan (JMO) ou des Journées européennes du patrimoine (JEP). Enfin, le Parc participe chaque année à des événements portés par des partenaires, acteurs de la biodiversité à Mayotte, par un apport financier, humain ou technique : festival de la mer et des images sous-marines, fête de la nature, fête de la science...

Projet n°8 : Signalétique

Dans l'objectif de favoriser l'identification des missions du Parc, sa notoriété ainsi que l'appropriation des enjeux marins par le grand public, le Parc met en place des signalétiques de sensibilisation dans des lieux très fréquentés (aéroport, gares maritimes et barges, pontons de plaisance). Ces panneaux, expositions et structures sont pensés pour "matérialiser" l'entrée dans le périmètre du Parc et sensibiliser un large public (mahorais résidents et touristes, jeune public, non-lecteurs...). Ce chantier doit se poursuivre par la réalisation d'un espace de jeux sur l'esplanade de l'aéroport, qui nécessite la rédaction d'un cahier des charges spécifique.

Projet n°9 : Communication et sensibilisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation, un certain nombre d'outils sont à produire pour la diffusion des messages du Parc : T-shirts, autocollants, DVD Fundi du lagon, flyers, dépliants, agendas et cahiers, insertions presse... Certains outils et actions, sont par ailleurs au fondement de la structuration de la communication du Parc et font l'objet d'une alimentation continue : site Internet, médiathèque, interventions média, communiqués de presse, conférence de presse... Le Parc poursuit également sa réflexion sur l'acquisition d'un bus pédagogique équipé pour la sensibilisation.

Projet n°10 : Suivi des mangroves

Mise en place d'un protocole de suivi pour évaluer les pressions par télédétection (réseau de surveillance des mangroves) en partenariat avec l'ONF et l'Université de Nantes en vue de l'élaboration d'un indicateur de l'état des mangroves.

Projet n°11 : Avis sur projets


Le conseil de gestion est régulièrement consulté sur les projets d'aménagement ou de planification en lien avec le milieu marin. L'équipe du Parc examine les dossiers, participe à diverses réunions (MISEN, comités de pilotage...) et prépare les éléments techniques utiles pour éclairer le conseil de gestion ou le bureau.

Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion
- Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin à Mayotte.

L'équipe du Parc assure le secrétariat du conseil de gestion. La mise en place progressive du tableau de bord du Parc assurera à terme le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. La participation de la Présidente au Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB-SOI) et à l'ensemble des groupes de travail thématiques chargés de la rédaction du document stratégique de bassin, contribuera à la prise en compte du plan de gestion du Parc dans ce document.

€	59 k€		150 jours-agents
	4%		3%

Projet n°1 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc est composé de membres basés à La Réunion et à Mayotte. Il se réunit au moins deux fois par an, ce qui occasionne des frais de déplacement et d'hébergement. Le budget inclut également les frais de déplacement de la Présidente pour représenter le Parc (au conseil maritime ultramarin, au conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, etc...).

Projet n°2 : Tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord du Parc (définition indicateurs/métriques, protocoles d'acquisition de la donnée, valeurs seuils, valeur de référence) se poursuit en 2017, en s'appuyant notamment sur la chargée de mission dédiée recrutée dans le cadre du programme Xème FED, dont le contrat se termine en avril 2017. La prestation de construction de l'indicateur "récifs coralliens" du Parc, sur la base des travaux réalisés en 2013 et 2014 à la Réunion et à Mayotte, doit aboutir début 2017. Il est également prévu en 2017 de reconduire l'enquête auprès de la population, qui permet de renseigner 11 indicateurs du tableau de bord. L'objectif est de publier le tableau de bord 2016 avant fin avril 2017 pour les indicateurs disposant d'un protocole validé.

